



Informations relatives aux articles 1641 et 1648 du code civil

Par **cto**, le **30/01/2009** à **12:16**

Bonjour,

[fluo]J'ai acheté un ordinateur portable HP qui est tombé en panne 2 mois après la fin de garantie de 1 an.[/fluo]

La panne est due à un défaut de fonctionnement de la carte graphique et probablement de la carte mère (Diagnostic fait par téléphone par le SAV HP).

Ce problème est connu chez HP, mais pour des références très proches de celle de mon ordinateur...

[fluo]Puis-je exiger la prise en charge de la réparation gratuitement par HP au titre du défaut caché?[/fluo]

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement,

Christophe TORRES[fluo][fluo]